



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23036638***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

02 MARS 2023

Greffe

CHIFFREMENT VALLON

N° d'entreprise : **0790 282 853**

Nom

(en entier) : **Delinter**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Drève Richelle 167, boîte 7, 1410 Waterloo**

Objet de l'acte : Reprise des engagements pris au nom et pour le compte de la Société en formation. Nomination du Président. Nomination du Directeur Opérationnel et délégation de pouvoirs spéciaux.

Conformément à l'article 7:95, alinéa 2, du Code des sociétés et des associations, les administrateurs de Delinter SA, ayant son siège à 1410 Waterloo, 167/7 Drève Richelle, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0790.282.853 (la "Société"), décident et prennent par écrit en date du 24 novembre 2022, à l'unanimité et dans l'intérêt de la Société, les décisions reprises ci-dessous.

REPRENDRE LES ENGAGEMENTS, ainsi que les obligations qui en résultent, pris au nom et pour le compte de la Société en formation, jusqu'à la date où la Société a acquis la personnalité juridique, conformément à l'article 2:2 du Code des sociétés et des associations. Les engagements repris par la Société seront réputés avoir été contractés par celle-ci dès l'origine.

NOMMER Monsieur Alain Boule qui accepte, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur.

NOMMER Chamemio SRL, dont le siège est situé Rue du Mayeuri 29/001 à 6032 Mont-sur-Marchienne et portant le numéro d'entreprise 0785.971.204, représentée par son représentant permanent Monsieur Miriano Mercuri qui accepte, en qualité de Directeur Opérationnel au sens de la Convention de constitution et d'actionnaires relative à la Société (la "Convention de Constitution et d'Actionnaires") et la charger de la gestion journalière de la Société conformément à l'article 19 des statuts de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions.

Le Directeur Opérationnel aura le pouvoir d'exercer la gestion journalière de la Société et sera chargé de la mise en oeuvre des actions et de la stratégie visant à tenter d'atteindre l'objectif économique global des négociations de la Société.

A cet effet, les administrateurs décident de DELEGUER LES POUVOIRS SPECIAUX suivants au Directeur Opérationnel, conformément à la Convention de Constitution et d'Actionnaires :

- la définition de l'objectif économique global des négociations, qui sera discuté en Conseil d'Administration;
- la définition de la stratégie de négociation de la Société afin de tenter d'atteindre l'objectif économique global des négociations, et la mise en oeuvre de ladite stratégie ;
- l'établissement des propositions de mise à jour de la liste des Fournisseurs Alimentaires Référencés (tels que définis dans la Convention de Constitution et d'Actionnaires) dans le respect des critères objectifs de sélection, et la mise à jour annuellement de la liste des Fournisseurs Alimentaires Référencés conformément aux décisions du Conseil d'Administration ;
- l'organisation des négociations d'achats des Produits Alimentaires (tels que définis dans la Convention de Constitution et d'Actionnaires) avec les Fournisseurs Alimentaires Référencés, dans le respect des conditions prévues par la Convention de Constitution et d'Actionnaires ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



- la représentation de la Société dans le cadre des négociations des accords avec les Fournisseurs Alimentaires Référencés portant sur les Produits Alimentaires avec les Fournisseurs Alimentaires Référencés ;
- la signature des éventuels avenants aux Contrats d’Affiliation, au nom et pour le compte de la Société ;
- la signature des accords avec les Fournisseurs Alimentaires Référencés régissant les conditions d’achats des Produits Alimentaires, au nom et pour le compte de la Société et pour le compte des Actionnaires et de leurs Affiliés et Licenciés ;
- la préparation du projet de budget annuel de la Société ;
- la préparation du projet de plan d’investissements de la Société ;
- la mise en oeuvre des actions faisant partie ou explicitement prévues dans le budget et/ou le plan d’investissements approuvés par le Conseil d’Administration ;
- l’embauche du personnel employé, dès lors que les effectifs n’ont pas augmenté de plus de vingt (20) % au cours d’une (1) année civile.

Les pouvoirs confiés au Directeur Opérationnel sont sans préjudice des décisions relevant, en vertu de la Convention de Constitution et d’Actionnaires, de la compétence ou devant être préalablement autorisées par l’Assemblée Générale ou le Conseil d’Administration.

Le Directeur Opérationnel pourra sous-déléguer, sous sa responsabilité, un ou plusieurs de ses pouvoirs spéciaux, à toute personne de son choix.

DONNER TOUS POUVOIRS à Monsieur Hadrien Chef, Monsieur Shahine Rezaei Kalantari, et Madame Mathilde Drion, avocats auprès du cabinet d’avocats Osborne Clarke dont les bureaux sont établis Bastion Tower, 5 Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, chacun agissant seul et avec faculté de substitution, afin d’accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles à la publication des décisions qui précèdent aux Annexes du Moniteur belge, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt des formulaires de publication et tous autres documents nécessaires.

Pour extrait analytique conforme.

Shahine Rezaei Kalantari
Mandataire spécial